Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201347-20251219-20251204-DE

Délib n° 2025-12-04

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 22** **Quorum : 12**

Date de la Convocation : 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Maurice PENNEC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Rénovation des bâtiments du Stade – Demandes de DETR et DSIL 2026

Le Maire rappelle le projet de rénovation des bâtiments du Stade pour un coût de travaux HT de 840 000 €, et l'attribution de la maîtrise d'œuvre à l'Atelier RUBIN pour un montant HT de 71 000 €.

Ce projet de rénovation des bâtiments du stade peut bénéficier de financements de l'État, les demandes de subventions DETR et DSIL doivent être déposées pour le 9 janvier 2026 :

- DETR 2026 au titre du Patrimoine immobilier portant sur l'aspect énergétique et l'accessibilité.

- DSIL 2026 au titre de la rénovation thermique visant à réduire la consommation énergétique de plus de 40 %.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201347-20251219-20251204-DE

Le Maire propose de solliciter la DETR et la DSIL pour 2026 et de phaser le projet :

- 2026 : 1ère tranche – Vestiaires pour 315 000 € HT
- 2027 : 2ème tranche – Club House-buvette pour 275 000 € HT

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Bernard MULÉ, André MICHEL)

SOLLICITE :

- La DETR 2026 au titre du Patrimoine immobilier portant sur l'aspect énergétique et l'accessibilité.
- La DSIL 2026 au titre de la rénovation thermique.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant**
MO et études	80 000.00	DETR 2026 - 30% Vestiaires	94 500.00
Travaux vestiaires	315 000.00	DSIL 2026 - 5% Vestiaires	15 750.00
Travaux Club House - Buvette	275 000.00	*DETR 2027 - 30% Club House*	*82 500.00*
Travaux mur + tribunes	250 000.00	*DSIL 2027 - 5% Club House*	*13 750.00*
		FDC LTC	45 000.00
		Contrat Territoire	20 259.00
		Autofinancement	648 241.00
TOTAL	**920 000.00**	**TOTAL**	**920 000.00**

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le 19 DEC. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais ÉGAULT.

MAIRIE de LOCMIANNEC (Côtes-d'Armor)